



Absence adhésion Mutuelle entreprise

Par **express**, le **22/11/2014** à **13:02**

Bonjour,

J'ai été embauché par une société en Novembre 2012.

Mon contrat de travail prévoyait l'adhésion à une mutuelle (c'est spécifié dans le contrat et signé de l'employeur).

Je n'ai jamais bénéficié de cette mutuelle. En fait, l'employeur n'en a jamais souscrit.

J'ai été licencié le 01/10/14 pour motif économique.

Que suis je en droit de demander pour cette absence de mutuelle ?

Cordialement

Par **moisse**, le **22/11/2014** à **15:32**

Bonjour,

Vous pouvez demander le montant exact du préjudice que vous avez subit.

Il suffit de le chiffrer.